

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marché 2024.07 – Achat de denrées alimentaires – lot 8 – avenant n° 1

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;

Considérant l'achat de denrées alimentaires (lot 8 poisson frais) ;

Considérant l'attribution à la société ESTIVIN - MARS FRUITS, domiciliée allée du Clos Jacquet à Le Poinçonnet (36330) ;

Considérant le rachat du groupe ESTIVIN par le groupe RESEAU LE SAINT.

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - Un avenant est passé avec la société ESTIVIN (MARS FRUITS), afin de prendre en compte le rachat de la société par le groupe RESEAU LE SAINT, dans le cadre du marché pour l'achat de denrées alimentaires (lot 8).

ARTICLE 2 - Le groupe RESEAU LE SAINT assure la continuité des droits et obligations du marché et la facturation est dorénavant assurée par CAP MAREE. La nouvelle domiciliation bancaire est actée par l'avenant.

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 16/09/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 18 SEP. 2025

Publié ou notifié le 18 SEP. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 22 SEP. 2025



Le Maire,

Jeanny LORGEUX